

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU VENDREDI 22 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-deux mars, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Roland GILBERT, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : GILBERT Roland, BONNET Jean-François, COURIVAUD Bernadette, REVIDON Laurent, RICHARD Françoise, GRESSIN Michèle, PETIT Philippe, FERRAND Thierry, DESABRE Evelyne, BARILLET-LYON Katia, BERTRAND Isabelle.

**ABSENT(S)/EXCUSÉ(S)** : JULIEN Alain, Taelman Julien, KOOS Christine, LAIGOT Stéphane, AUDOIN Sandrine, COMPAIN Olivier.

**ABSENT(S)** : COTTIN Gérald, RAVARD Valérie.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Françoise RICHARD.

**POUVOIR(S)** : de JULIEN Alain à Jean-François BONNET,  
Taelman Julien à Philippe PETIT,  
KOOS Christine à Evelyne DESABRE,  
COMPAIN Olivier à REVIDON Laurent.

\* \* \*

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 08 février 2019

\* \* \*

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : «Durée d'amortissement de la borne de recharge pour véhicules électriques».

Accord à l'**unanimité** des membres du conseil.

**2019/06 :**

### **OUVERTURE D'UN CDD ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE :**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil, l'ouverture d'un contrat à durée déterminée accroissement temporaire d'activité de 3 mois à 35/35<sup>ème</sup> affecté au service technique afin de palier l'augmentation de travail relative à l'entretien des espaces verts, en période estivale et les congés du personnel.

Il précise que le recrutement sera fixé à la date du 1<sup>er</sup> juin prochain et que l'appel à candidatures sera effectué par voie d'affichage ainsi que le site internet de la municipalité.

Accord **unanime** des membres du conseil.

\* \* \*

2019/07 :

**REMBOURSEMENT HEBERGEMENT DES AGENTS HORS PRISE EN CHARGE DU CNFPT :**

Suite à une décision du conseil national d'administration du CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale), l'hébergement des stagiaires la veille de la formation n'est plus pris en charge dès lors que le trajet le plus court entre le lieu du stage et la résidence administrative n'excède pas 200 km aller (400 km aller/retour), trajet le plus court « via Michelin » ou lorsque le trajet n'est pas supérieur à 2H30 (trajet le + rapide « via Michelin »).

Par conséquent, Monsieur le Maire propose que soit remboursés aux agents, sur présentation de justificatifs, les frais engagés et liés à leur hébergement pour leur arrivée la veille d'une formation.

Accord à l'**unanimité** des membres du conseil.

\* \* \*

2019/08 :

**REVERSEMENT AU SICTREM DE BAUGY DE LA QUOTE-PART DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE POUR LE DOCUMENT UNIQUE :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les conditions d'élaboration du document unique relatif aux conditions de travail, de santé et de sécurité des agents de chaque collectivité.

La rédaction de ce document obligatoire, a fait l'objet, en 2016, de la mise en place d'un partenariat avec le SICTREM de Baugy avec l'obtention d'une subvention attribuée par la CNRACL (caisse nationale de retraite des collectivités locales).

La commune de Nérondes ayant perçu la totalité des fonds, il convient de reverser la quote-part revenant au SICTREM, soit la somme de 2.240 €.

Avis favorable, à l'**unanimité** des membres du conseil.

\* \* \*

2019/09 :

**ADMISSION DE CREANCE ETEINTE :**

Suite à une demande des services du Trésor Public, Monsieur le Maire propose l'annulation d'une créance relative au transport scolaire cantine de 2012, en raison de l'insolvabilité du débiteur.

La somme irrécouvrable s'élève à 16,60 €.

Accord à l'**unanimité** des membres du conseil.

\* \* \*

2019/10 :

**AVIS SUR LA VENTE D'UN LOGEMENT HLM :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi par les services de la Direction Départementale des Territoires, d'une demande d'avis pour la vente par la SA d'HLM France Loire d'un logement situé sur notre commune au n° 20 rue du 8 Mai 1945.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'**unanimité**, donnent un avis favorable sur le principe de vente de ce logement.

\* \* \*

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC DU PAYS DE NERONDES :**

Sujet reporté dans l'attente de la délibération de la communauté de communes du Pays de Nérondes.

**2019/11 :**

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LA REPARATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil différents devis relatifs au projet d'aménagement de l'éclairage public proposés par le SDE 18, concernant divers points lumineux de la commune (place Flandre Dunkerque, route de la-Guerche, rue des Galtiers, route de Bourges et rue du Champ de Foire) selon un montant global HT de 14.229,60 €.

**Plan de financement prévisionnel Plan REVE** : Total HT 14.229,60 €

- Prise en charge par le SDE 18 s/montant HT (70%) : 9.960,72 €
- Participation de la collectivité s/montant HT (30%) : 4.268,88 €

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder au remplacement d'installations rue des Tilleuls et rue de la Presle suite à une panne et devenues trop vétustes.

**Plan de financement prévisionnel** : Total HT 2.349,44 €

- Prise en charge par le SDE 18 s/montant HT (70%) : 1.644,61 €
- Participation de la collectivité s/montant HT (30%) : 704,83 €

Néanmoins, il est rappelé que la contribution de la commune serait actualisée en fonction des factures réellement acquittées par le syndicat.

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, les membres du conseil émettent un avis favorable à ces travaux estimés de rénovation de l'éclairage public.

\* \* \*

**2019/12 :**

**DUREE D'AMORTISSEMENT DE LA BORNE DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à **l'unanimité**, d'amortir sur 5 ans, la borne de recharge électrique fournie par le syndicat départemental d'énergie du Cher.  
Cette dépense s'imputant au compte 2041581 sera amortie au compte 28041581.

\* \* \*

↻ **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES** ↻

- ☞ Evocation d'une demande d'achat d'un chemin communal
- ☞ Sollicitation du comité Berry-Alsace du Cher pour l'envoi d'un livre dédié par la commune
- ☞ Communication par la région Centre-Val de Loire des projets de notre département labellisés « Viva Léonardo da Vinci ».

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.